

## 2 Evaluation - notation

### Continuons ensemble sur les revendications salariales

## Débattons ensemble par service du boycott de l'entretien d'évaluation.

L'entretien d'évaluation notation de 2012 sur la manière de servir de 2011 aura lieu pour la dernière fois selon les anciennes modalités des deux filières.

Avant tout changement (en cours de présentation actuellement dans les groupes de travail nationaux), ce système est toujours injuste et ne fait que s'inscrire dans une politique d'individualisation, rejetant toute forme d'action et de revendication collective.

**Depuis trois ans, la section CGT Finances Publiques 65 vous informe de la future mise en place de la PFR (Prime de Fonction et de Résultat).**

La plateforme unitaire nationale pour la journée de grève du 2 février est très claire en ce sens : « stopper la « PFR » et en finir avec les tentatives d'introduire davantage d'individualisation et de flexibilité dans la rémunération ».

**C'est pourquoi, la section CGT Finances Publiques 65 appelle les personnels à s'emparer de la campagne de notation par l'action pour :**



- Exiger le maintien des garanties individuelles et collectives dans le cadre statutaire
- Affirmer le refus de la rémunération au mérite
- Pour l'augmentation du point d'indice
- pour la création d'un véritable 8<sup>ème</sup> échelon pour les agents administratifs de catégorie C.
- Pour le 13<sup>ème</sup> échelon de la catégorie A et la révision notamment des fins de carrière de la catégorie B

**Dossier complet sur la notation accessible sur le site internet  
CGT FP 65 :**

<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/spip.php?article1140>



**Tarbes, le 20 février 2012**

Syndicat CGT Finances Publiques  
Section des Hautes Pyrénées  
Centre des Finances Publiques de Tarbes  
1 boulevard du maréchal Juin  
65 023 Tarbes cédex 9  
<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/>

cgt.ddfip65@dgfip.finances.gouv.fr

# Calendrier départemental de la campagne de notation 2012

*Le calendrier (cf note interne du 27 janvier 2012)*

DATES	EVALUATION	NOTATION
03 février 2012		Date limite d'envoi par les chefs de service des propositions de notes chiffrées via EVAL NOT
<b>14 février 2012</b>		<b>Réunion de cadrage <sup>1</sup></b>
23 mars 2012	Date limite des entretiens d'évaluation.	
28 mars 2012		Date limite de saisie des notes et clôture de la campagne de notation
<b>29 mars 2012</b>		<b>Réunion d'harmonisation <sup>1</sup></b>
04 avril 2012		Date limite de remise des fiches de notation (FF) et de notification des fiches de notation via EDEN (FGP)
27 avril 2012	Date limite d'envoi des fiches de recensement des besoins en formation GASEL (n° 151 SD) à la direction (F BACHES)	
04 mai 2012		Date limite de demande de révision de la notation (CAPL CAPN) <sup>2</sup>
15 juin 2012	Date limite des réunions des CAPL	
02 juillet 2012	Notifications des décisions suite à CAPL	
02 juillet 2012	Envoi des demandes de révision de la notation CAPN (corps des géomètres et AT)	
20 juillet 2012	Date limite des entretiens des agents absents lors de la période des entretiens et ayant repris leur activité avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2011	
27 juillet 2012	Envoi des demandes d'évocation au niveau national	

**L'année 2012 instaure quelques points d'harmonisation entre les deux filières :**

- ✓ **Les recours de l'appel de note seront d'un mois** pour l'ensemble des personnels de la DGFIP (autrefois de deux mois pour la filière gestion publique).

- ✓ **Pour les collègues parvenant à l'échelon terminal**, la neutralisation automatique pratiquée dans la filière gestion publique n'aura plus cours. Ces personnels seront considérés comme des agents « consommant le capital mois ». Autrement dit, il n'y aura plus de distribution « systématique » de +0,02 ou +0,06 pour eux.
- ✓ **Pour les collègues de la filière fiscale (uniquement) affectés en SIP**, l'évaluateur-notateur sera réparti entre le responsable du SIP et le cadre A. Pour les autres collègues de la filière fiscale ce sera habituellement le responsable de catégorie A+ ou A responsable de l'unité administrative de l'agent au 31 décembre 2011.
- ✓ **Pour les collègues A+ de la filière fiscale**, l'évaluateur-notateur sera le responsable de service, de division, de grade supérieur.
- ✓ **L'attribution du +0,01 sera suivie très précisément par la DRH.** Cette valorisation sera réservée aux « très bons agents » pour lesquels les contraintes liées à la gestion de l'enveloppe capitaux-mois ne permettent pas une réduction d'ancienneté. **Cela doit engendrer une forte orientation à +0,02 en 2013. Mais attention, la note précise (page 5) qu'aucune garantie ferme ne peut être apportée. Et pour cause, l'année prochaine, le système de notation va évoluer (cf groupe de travail national du 30 janvier).**
- ✓ **Avec les nouveaux corps, une nouvelle note pivot servira de référence.** Cette note pourra être différente de celle attribuée auparavant, mais cela ne va pas dire une dégradation de la note.

## **N'hésitez pas à prendre contact avec les élus (e)s CGT Finances Publiques**

<b>CAP n°1 inspecteurs .titulaires.</b>		<b>CAPn°1 Inspecteurs .suppléant(e)s.</b>	
José Navarro	Jean St Guirons	Valérie Massip	Jean Louis Délas
<b>CAP n° 2 Contrôleurs .titulaires.</b>		<b>CAP n° 2 Contrôleurs .suppléant(e)s.</b>	
Raymond Latorre	Annick Fourcade	Encarnita Cerrillo	Colette Bertranne
Martine Alègre		Nathalie Monnier	
<b>CAP n°3 Agent Administratif. titulaires.</b>		<b>CAP n°3 Agent administratif.suppléant(e)s</b>	
Alain Estrade	Sibèle Célério	Simone Arramond	Philippe Peres
Pascal Tomas		Olivier Venturetti.	



# PÉTITION

Pour la création d'un véritable 8<sup>ème</sup> échelon sans barrage ni contingentement

Le décret n°2011-1445 du 3 novembre 2011 créé un échelon spécial en fin de grille pour les agents administratifs en échelle 6. Les modalités d'accès à cet échelon telles que définies dans ce décret limitent les possibilités aux agents d'atteindre ce nouvel échelon en créant un barrage au travers d'un tableau d'avancement. Les conditions de mise en œuvre à la DGFIP, outre qu'elles ne donnent aucune visibilité sur les taux de promotion retenus, instaure une sélection par l'âge qui est loin de donner satisfaction à l'ensemble des agents concernés par ce dispositif. Ni grade, ni échelon, l'indice net majoré 430 ne donne aucune perspective de carrière digne de ce nom aux agents administratifs de catégorie C.

C'est pourquoi les personnels signataires de la présente pétition exigent la levée de tout contingentement dans les modalités d'accès à l'indice net majoré 430, et la création d'un réel 8<sup>ème</sup> échelon pour permettre la mise en place d'un déroulement de carrière linéaire au sein de l'échelle 6.

Nom	Prénom	Direction	Signature
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Pétition à retourner au syndicat national : CGT Finances Publiques Case 451 - 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

## Je signe et je fais signer la pétition pour la création d'un véritable 8<sup>ème</sup> échelon pour les personnels de catégorie C



# Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

### SECTION:

Actif  Stagiaire  Retraité

#### Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

#### Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI  NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

#### RESERVÉ À LA SECTION

Saisie CoGiTiel par la section

le: .. / .. / ....

Date de réception au bureau national,

le: .. / .. / ....

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .. / .. / ....

Catégorie : ..... Grade : ..... Echelon : .....

Filière fiscale  Filière publique

Adresse administrative : .....

#### Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative  Adresse personnelle (préciser) :

Tél. : .....

Mel : .....

Date : .. / .. / .... Signature :

A renvoyer à Alain Estrade ( SIP Tarbes ) ou José Navarro ( DDFIP Tarbes )